

Eneco Gaz Naturel Variable

Carte tarifaire mars 2019 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel aux particuliers en Flandre et en Wallonie.



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie



Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL: Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)							
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur		
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (Ccent / kWh)	(€ / an)		
FLUVIUS (GASELWEST)	16,90	2,48	74,45	1,33	5,89		
FLUVIUS (IMEA)	13,75	2,04	85,90	0,60	5,89		
FLUVIUS (IMEWO)	18,03	2,62	101,17	0,96	5,89		
FLUVIUS (Inter-energa)	8,42	2,01	58,27	1,02	5,24		
FLUVIUS (INFRAX WEST)	8,82	2,76	84,66	1,24	5,24		
FLUVIUS (INTERGEM)	13,70	2,03	66,15	0,99	5,89 olin		
FLUVIUS (IVEG)	17,24	2,15	81,15	UII 0,87 al (54 I5,24 all I		
FLUVIUS (IVEKA)	13,48	1,97	72,41	0,79	5,89		
FLUVIUS (IVERLEK)	16,34	2,39	81,42	1,08	5,89		
ORES (Brabant Wallon)	17,44	3,59	108,11	1,78	10,64		
ORES (Hainaut gaz)	17,13	4,19	106,24	2,41	10,64		
ORES (Luxembourg)	15,58	3,18	96,68	1,56	10,64		
ORES (Mouscron)	13,89	3,38	86,13	1,94	10,64		
ORES (Namur)	18,03	3,96	111,80	2,09	10,64		
FLUVIUS (SIBELGAS)	18,21	2,73	101,01	1,07	5,89		
TECTEO (ALG)	31,33	3,37	110,55	1,81	-		

	TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)						
	Defile and a superior of the s						
ı	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)						
	Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €					
	Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh					
	Prélèveme <mark>nts pour l</mark> e gaz naturel (Fédéral) (Ccent / kWh)						
٦	Cotisation sur l'énergie	0,12073					
	Cotisation fédérale (1)	0,06122					

FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2019, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,185 Ccent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.

Eneco Gaz Naturel Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TTF103. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTF103 (1er trimestre 2019 : 22,9695 € / MWh). D'autre part, le tarif annuel est établi en calculant la valeur du paramètre d'indexation de manière prospective pour l'année à venir selon la formule décrite à l'annexe B de la charte CREG de bonnes pratiques pour les sites Internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz, dans sa version de base du 8 juillet 2013 (1er trimestre 2019 : 22,9641 € / MWh). Ence oest en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irréquilièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Ence os réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connex

Carte tarifaire version 011903 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er mars 2019 au 31 mars 2019 inclus. / BC_032_011903_FR_ENECO_GAS_VARIABLE